

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 mars 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, adjointe au chef de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Claude Lacasse
M. Denis Levesque, directeur général
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2008-177-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-178-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-179-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 FÉVRIER 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 27 février 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-180-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX / LOT 1 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-GAGNON

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 1 – entreprise générale et travaux divers;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

Denis Boileau Construction inc.	98 730,63\$
Les Grands Travaux Soter inc.	100 921,54\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Denis Boileau Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 février 2008 de M. Gilbert Viau, architecte, de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **DENIS BOILEAU CONSTRUCTION INC.**, datée du 1^{er} février 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 1 – entreprise générale et travaux divers, le tout pour un montant de 87 469\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0032 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-181-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 2 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 2 – ventilation et climatisation;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

Ventilation Bernier & Bilodeau inc.	33 754,14\$
Ventilation Rofor inc.	35 217,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ventilation Bernier & Bilodeau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2008 de M. Gilles Dugas, ingénieur, de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **VENTILATION BERNIER & BILODEAU INC.**, datée du 24 janvier 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 2 – ventilation et climatisation, le tout pour un montant de 29 904\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0033 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-182-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 3 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 3 – plomberie;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

La Société Élite Itée	32 733,75\$
Entreprises Jeannot Paquette 1996 inc.	35 781,38\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie La Société Élite Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2008 de M. Gilles Dugas, ingénieur, de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **LA SOCIÉTÉ ÉLITE LTÉE**, datée du 21 janvier 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 3 – plomberie, le tout pour un montant de 29 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0034 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-183-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 4 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 4 – électricité;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

ADS Électrique inc.	21 000\$
Gaston Ouellette & Fils inc.	23 800\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ADS Électrique inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2008 de M. Gilles Dugas, ingénieur, de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **ADS ÉLECTRIQUE INC.**, datée du 15 décembre 2007, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 4 – électricité, le tout pour un montant de 21 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0035 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-184-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 5 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 5 – ameublement intégré ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

Les Cuisines Bois-Joli (2853-6852 Québec inc.)	5 474,00\$
9084-9860 Québec inc.	5 776,03\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Cuisines Bois-Joli (2853-6852 Québec inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 février 2008 de M. Gilbert Viau, architecte, de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **LES CUISINES BOIS-JOLI (2853-6852 QUÉBEC INC.)**, datée du 22 janvier 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 5 – ameublement intégré, le tout pour un montant de 5 474\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0036 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-185-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 6 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 6 – finis de plancher;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

Tapis Pro-Fil (2753-6796 Québec inc.)	6 659,62\$
Décoration Maurice	6 998,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Tapis Pro-Fil (2753-6796 Québec inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 février 2008 de M. Gilbert Viau, architecte, de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **TAPIS PRO-FIL (2753-6796 QUÉBEC INC.)**, datée du 29 janvier 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 6 – finis de plancher, le tout pour un montant de 5 900\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0037 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-186-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 7 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 7 – métaux ouvrés;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

Métal Arti Itée	13 386,98\$
Ornement St-Michel inc.	15 351,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Métal Arti Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 février 2008 de M. Gilbert Viau, architecte, de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **MÉTAL ARTI LTÉE**, datée du 23 janvier 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 7 – métaux ouvrés, le tout pour un montant de 11 860\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0038 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-187-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 8 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 8 – systèmes intérieurs ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

Construction Lab-Ri inc.	33 501,30\$
Denis Boileau Construction inc.	36 910,13\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Lab-Ri inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 février 2008 de M. Gilbert Viau, architecte, de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION LAB-RI INC.**, datée du 1^{er} février 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 8 – systèmes intérieurs, le tout pour un montant de 29 680\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0039 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-188-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
/ LOT 9 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE
NUMÉRO 2 SITUÉE AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 9 – menuiserie et portes ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008, à savoir :

Construction C.M.S. inc.	43 050,52\$
Construction Rénaud Grondin inc.	45 940,12\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction C.M.S. inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 février 2008 de M. Gilbert Viau, architecte, de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION C.M.S. INC.**, datée du 31 janvier 2008, pour des travaux de réaménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon – lot 9 – menuiserie et portes, le tout pour un montant de 38 140\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0040 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-189-DEC SOUMISSION / BULLETIN « LA SOURCE » ET
CAHIER DES ACTIVITÉS DU LOISIR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'impression du bulletin « La Source » et le cahier des activités du loisir (SOU-2008-03);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 26 février 2008 à 11 h 04, à savoir :

Litho Mille-Îles ltée	51 507,12\$
-----------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Litho Mille-Îles ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 26 février 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **LITHO MILLE-ÎLES LTÉE**, datée du 26 février 2008, pour l'impression du bulletin « La Source » et le cahier des activités du loisir, et ce, pour la période d'avril 2008 à février 2009, le tout pour un montant de 45 632\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0057 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-190-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER
POUR LE BULLETIN « LA SOURCE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source » (SOU-2008-05);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 février 2008 à 11 h 05, à savoir :

JBR La Maison du Papier	38 357,41\$ <i>non conforme</i>
Spicers – Division de Paperlinx Canada	38 826,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Spicers – Division de Paperlinx Canada s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 février 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **SPICERS – DIVISION DE PAPERLINX CANADA**, datée du 26 février 2008, pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source », le tout pour un montant de 34 398\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0059 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-191-DEC GESTION TEMPORAIRE DES
TÉLÉPHONISTES-RÉCEPTIONNISTES**

ATTENDU QU'au cours des dernières semaines, plusieurs changements sont survenus au service des communications de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU le départ devancé pour raison de santé et de maternité de Mme Geneviève Leblanc en décembre dernier ;

ATTENDU l'augmentation de la charge de travail de Mme Isabelle Lewis, et ce, plus particulièrement à la gestion du budget et des téléphonistes-réceptionnistes ;

ATTENDU QUE depuis le 25 février 2008, Mme Lewis occupe temporairement la fonction d'adjointe au chef de cabinet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner la gestion des téléphonistes-réceptionnistes à une autre direction de la Ville, et ce, temporairement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif mandate temporairement Mme Christine Lafond, coordonnateur administratif à la Direction de l'aménagement du territoire, afin de superviser le groupe d'employés téléphonistes ou téléphonistes-réceptionnistes.

Que ce mandat soit d'une durée équivalente au contrat de Mme Lewis ou, le cas échéant, au retour de Mme Leblanc prévu au printemps 2009.

Qu'une prime soit versée à Mme Lafond à titre de compensation pour la surcharge de travail, le tout selon le protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

**CE-2008-192-DEC MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CE-2007-
971-DEC / PROJET DE DÉVELOPPEMENT
PROLONGEMENT DE LA RUE SAINT-ÉMILION
/ DOMAINE DES MOULINS**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a accepté le projet de M. Réal Dubord pour le prolongement de la rue Saint-Émilion du Domaine des Moulins, et ce, en vertu de la résolution numéro CE-2007-971-DEC ;

ATTENDU QU'il convient de modifier ladite résolution de manière à faciliter l'émission des permis dans le secteur de la rue Saint-Émilion qui comprend les rues de Minervoies et de Sannois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-971-DEC soit modifiée afin que soit ajouté :

« Que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre les permis de déboisement, de lotissement et de construction. »

**CE-2008-193-DEC CESSION POUR FINS DE RUE, PARC ET
ZONE TAMPON / PAIEMENT DES
HONORAIRES PROFESSIONNELS
(NOTAIRES)**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la procédure de la réalisation des dossiers de cession pour fins de rue, parc et zone tampon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de modifier les formulaires de promesse de cession (rue, parc et zone tampon) afin d'y indiquer que les frais de notaire seront payables par la Ville de Terrebonne; et de modifier, en conséquence, le *Règlement 390 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité* et tout autre règlement nécessaire afin de mettre en application la présente modification.

**CE-2008-194-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 740 770,41\$ préparée le 26 février 2008.

**CE-2008-195-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 800 945,17\$ préparée le 29 février 2008.

**CE-2008-196-DEC SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a obtenu une subvention de 23 000\$ pour l'amélioration du chemin du Curé-Barrette et une subvention de 15 472\$ pour l'amélioration de la côte de Terrebonne et des rues Arthur-Ouimet, Jeanne-Mance et Jacques-Cartier ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être réalisés avant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage ont été réalisés en octobre 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du chemin du Curé-Barrette pour un montant subventionné de 23 000\$ et les travaux exécutés sur la côte de Terrebonne et des rues Arthur-Ouimet, Jeanne-Mance et Jacques-Cartier pour un montant subvention de 15 472\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports, et d'informer le ministère que les travaux exécutés en vertu de la présente dépense ne font pas l'objet d'une autre subvention. Que M. Raymond Champagne, trésorier, soit

autorisé à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration et l'asphaltage du réseau routier.

**CE-2008-197-DEC NOMINATION / TECHNOLOGUE / DIRECTION
DU GÉNIE ET PROJETS SPECIAUX**

ATTENDU l'affichage du poste de technologue à la Direction du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de nommer Mme France Simoneau au poste de technologue à la Direction du génie et projets spéciaux à compter du 10 mars 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2008-198-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2005-014 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2005-014 relativement à une note de service portant sur les congés parentaux devant être accordés en une seule période de semaines consécutives ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2005-014. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-199-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2005-016 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2005-016 relativement au fait que la Ville de Terrebonne n'a pas payé le montant de l'indemnité vestimentaire prévu à la convention collective pour l'année 2005 à M. Portelance ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2005-016. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-200-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2006-006 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2006-006 relativement au fait que la Ville de Terrebonne a changé d'équipe M. Philippe Sylla ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2006-006. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-201-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2006-012 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2006-012 relativement au fait que la Ville de Terrebonne a comblé en retard le poste de policier auxiliaire devenu vacant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2006-012. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-202-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2006-015 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2006-015 relativement au fait que la Ville de Terrebonne n'a pas offert, à deux (2) reprises, du travail supplémentaire en fonction supérieure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2006-015. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-203-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2007-002 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2007-002 relativement au non paiement de deux (2) jours de congés sociaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2007-002. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-204-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2007-016 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2007-016 relativement au fait que la Ville de Terrebonne n'a pas rémunéré en temps supplémentaire un employé à l'occasion de sa convocation par la Commission des lésions professionnelles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2007-016. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-205-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2007-017 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2007-017 relativement au fait que la Ville de Terrebonne n'a pas inscrit le nom d'un employé sur la liste de rappel pour le travail supplémentaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2007-017. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-206-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU
MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sylvain Tremblay au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 10 mars 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2008-207-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES –
POMPIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes – pompiers (SOU-2008-13);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 février 2008 à 11 h 01, à savoir :

Les Distributeurs R. Nicholls inc.	10 262,53\$ <i>non conforme</i>
Promotion Xpress	16 217,03\$
C.L.B. Uniformes inc.	17 991,21\$
Surprenant & Fils	18 475,61\$
Division de 139519 Canada inc.	

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Promotion Xpress s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 février 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la compagnie **PROMOTION XPRESS**, datée du 11 février 2008, pour la confection d'uniformes - pompiers, le tout pour un montant de 14 367,25\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0029 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-208-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UNE
MINIFOURGONNETTE / DIRECTION DE
L'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'une minifourgonnette pour la Direction de l'incendie;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 février 2008, à savoir :

Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	23 730,72\$
Trois Diamants Autos (1987) ltée	24 324,48\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Chrysler Dodge Jeep inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 février 2008 de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER CHRYSLER DODGE JEEP INC.**, datée du 18 février 2008, pour la location d'une minifourgonnette pour la Direction de l'incendie, et ce, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans, le tout pour un montant mensuel de 438\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0054 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-209-DEC SOUMISSION / FOURNITURE D'HUILE À
CHAUFFAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'huile à chauffage (SOU-2008-02);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 26 février 2008 à 11 h 03, à savoir :

Ultramar ltée	32 459,78\$
---------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ultramar ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 26 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ULTRAMAR LTÉE**, datée du 22 février 2008, pour la fourniture d'huile à chauffage, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le tout pour un montant de 28 757,28\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0058 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-210-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIERRE DE REMPLISSAGE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pierre de remplissage (SOU-2008-04);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2008 à 11 h 01, à savoir :

Simard-Beaudry Construction inc.	117 119,10\$
Asphalte Desjardins inc. Division Carrières Laurentiennes	120 733,93\$
Demix Agrégats – Unité Ciment St-Laurent inc.	121 289,83\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Simard-Beaudry Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 février 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC.**, datée du 19 février 2008, pour la fourniture de pierre de remplissage, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009, le tout pour un montant de 103 760\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0053 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-211-DEC ACHAT URGENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU QUE le nombre de centimètres de précipitations de neige a largement dépassé les quantités reçues au cours des dernières années;

ATTENDU les problèmes d'approvisionnement en sel de déglacage sur le territoire du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne fait pas exception et qu'elle n'a plus les provisions nécessaires pour effectuer les opérations de déglacage à venir;

ATTENDU QUE les prévisions météorologiques annoncent de nouvelles précipitations au cours des prochains jours;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public pour la sécurité des usagers de la route que la Ville s'approvisionne rapidement en sel;

ATTENDU l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au Maire de décréter une dépense dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population;

ATTENDU QUE les recherches auprès de fournisseurs et de municipalités du Québec a permis de trouver qu'un seul fournisseur dans l'ouest canadien qui pourrait nous approvisionner dans un délai de 7 à 14 jours;

ATTENDU QUE le coût serait de 105\$ la tonne métrique avant taxes et que le coût de livraison serait approximativement de 12 \$ la tonne métrique ;

ATTENDU QUE les besoins sont fixés à 500 tonnes métriques ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif approuve, suite au rapport du maire suppléant, l'acquisition de 500 tonnes métriques de sel de déglçage au coût de maximum de 63 500\$ (t.t.c.) chez le fournisseur NSC minerals, à être pris à même le poste budgétaire 1-02-330-00-624. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0062 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-212-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
/ PLANS ET DEVIS / CONSTRUCTION ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU
BOULEVARD DES PLATEAUX, DU BASSIN DE
RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES ET D'UN
POSTE DE POMPAGE AVEC UNE CONDUITE
DE REFOULEMENT**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil pour la réalisation des plans et devis pour la construction et la surveillance des travaux du boulevard des Plateaux, du bassin de rétention des eaux pluviales et d'un poste de pompage avec une conduite de refoulement;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 26 février 2008, à savoir :

BPR-Triax inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 1,21 à la firme BPR-Triax inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **BPR-TRIAX INC.** pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil pour la réalisation des plans et devis pour la construction et la surveillance des travaux du boulevard des Plateaux, du bassin de rétention des eaux pluviales et d'un poste de pompage avec une conduite de refoulement, pour un montant de 1 100 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 395.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 395 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que la firme BPR-Triax inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2008-213-DEC CONSENTEMENT À DES TRAVAUX DE BELL
CANADA / ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS
PUBLIQUES DANS LA MONTÉE DES
PIONNIERS ET LA RUE LUCILLE-TEASDALE**

ATTENDU QUE l'enfouissement des réseaux câblés des services d'utilités publiques est prescrit par le cadre d'aménagement du secteur est de Terrebonne et qu'il est requis pour desservir les bâtiments existants (centre hospitalier et commerces avoisinants) ainsi que les futurs développements commerciaux et résidentiels avec multi-logements ;

ATTENDU QUE selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-48-DEC, la Ville de Terrebonne est le maître d'œuvre et que la Direction du génie et projets spéciaux est responsable de la planification et de la coordination des travaux d'enfouissement ;

ATTENDU QUE Bell Canada doit procéder à divers travaux, soit :

- 1) déplacement de conduits et du piédestal et abaissement du collet du puits d'accès à l'arrière du 950, montée des Pionniers : 6 610\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement 322 ;
- 2) enfouissement du réseau de cuivre suite au déplacement du piédestal à l'arrière du 950, montée des Pionniers : 8 030,20\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement 322 ;
- 3) enfouissement du réseau de fibre optique desservant l'hôpital Pierre-Le Gardeur sur la rue Lucille-Teasdale (9 275,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement 340 ;
- 4) enfilage des nouveaux conduits pour la fibre optique desservant l'hôpital Pierre-Le Gardeur sur la rue Lucille-Teasdale : 1 420,28\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement 340.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le consentement des travaux de Bell Canada pour un montant total de 25 335,98\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0061 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que ce montant soit imputé aux règlements numéros 322 et 340, soit pour les items 1 et 2 pris à même le règlement 322 et pour les items 3 et 4 pris à même le règlement 340.

Que M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, et M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les consentements à des travaux sur commande de Bell Canada, et ce, pour les travaux mentionnés ci-dessus (items 1 à 4).

**CE-2008-214-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
3 583 674 / MME JOANNA M. CABALLERO**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot 3 583 674 du cadastre du Québec, d'une superficie de 143,8 m², au prix de 67,50\$/m² (plus TPS et TVQ), à Mme Joanna M. Caballero ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Blain, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 7352 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par Mme Joanna M. Caballero, datée du 28 février 2008, soit et est acceptée.

Que le terrain soit et est vendu sans aucune garantie légale.

Que Me Éric Lippé, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2008-215-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
1 891 901 / M. PIERRE GUILBAULT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot 1 891 901 du cadastre du Québec, d'une superficie de 18 252,5 m², au prix de 7 800\$/l'hectare, à M. Pierre Guilbault ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par M. Pierre Guilbault, datée du 30 novembre 2007, soit et est acceptée.

Que le terrain soit et est vendu sans aucune garantie légale.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2008-216-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
LES MAGICIENS DE LA PÉTANQUE DES
MOULINS INC.**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente datant du mois de mai 1999 avec l'organisme Les Magiciens de la pétanque ;

ATTENDU QUE l'objet de cette entente concerne la mise en disponibilité d'un local exclusif situé au 282, rue Langlois, à Terrebonne, pour la réalisation des activités de l'organisme ;

ATTENDU QUE cette entente était reconduite annuellement mais n'avait jamais fait l'objet d'une mise à jour ;

ATTENDU QUE la nouvelle entente demeure dans le même esprit à l'exception faite d'une hausse annuelle des tarifs à partir de la deuxième année du protocole renouvelé et qui sera basée sur l'Indice des prix à la consommation du Canada ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole à intervenir avec l'organisme Les Magiciens de la pétanque des Moulins inc.

CE-2008-217-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DU PARC DU HAVRE ET D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC RENÉ-SAUVAGEAU / AJOUT D'UNE AIRE DE JEU AU PARC LOUIS-LABERGE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 353-06-2007 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour l'aménagement du parc du Havre seulement, pour un montant de 310 498,36\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356 ;

ATTENDU QUE le solde disponible du règlement numéro 356 permet à la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat pour l'ajout de l'aire de jeu au parc Louis-Laberge, et ce, aux mêmes conditions que soumissionnées à l'origine en tenant compte toutefois de la réduction de 1% pour la TPS ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement de l'aire de jeu au parc Louis-Laberge, le tout pour un montant de 68 227,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0060 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-218-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h40.

Vice-président

Assistant-secrétaire